

Amherst, le 12 juin 2023

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 12<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et les conseillers;

Robert Cardinal  
Caroline Champoux  
Yves Duval

Robert Laperrière

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Messieurs les conseillers Daniel Lampron et Luc Tremblay sont absents et leurs absences sont motivées.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, adjointe à la direction.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 12 juin 2023**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 8 mai 2023**
  - 3.1 Résolutions numéros 089.05.2023 à 109.05.2023 inclusivement pour la séance ordinaire du 8 mai 2023
- 4. Ratification des déboursés pour le mois de mai 2023**
  - 4.1 Déboursés du 01-05-2023 au 31-05-23 pour un montant total de 335 166.52 \$ salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 56 619.20\$.
- 5. Correspondance**
- 6. Administration générale**
  - 6.1 Rapport financier – Faits saillants du rapport
  - 6.2 Confirmation permanence – employé 05-135
  - 6.3 Autorisation de signature – Entente de service aux personnes sinistrées – Société canadienne de la Croix rouge
  - 6.4 Appui à la démarche citoyenne de M. Lapointe envers Hydro Québec
  - 6.5 Autorisation de déboursé – Congrès Fédération québécoise des municipalités
  - 6.6 Autorisation de signature – Entente de collaboration – Centre Action bénévole Laurentides
  - 6.7 Autorisation de signature – Formulaire d'adhésion Prévoyance envers les aînés des Laurentides

6.8 Avis de motion – Règlement 578-23 modifiant le règlement 558-21 sur la gestion contractuelle

**7. Sécurité publique**

- 7.1 Dépôt bilan mensuel des Premiers répondants – Mai 2023
- 7.2 Autorisation d’appel d’offres – Installation du réservoir incendie
- 7.3 Octroi de mandat – Bornes sèches
- 7.4 Avis de motion – Règlement 577-23 modifiant le règlement 536-19 concernant le brûlage

**8. Travaux publics**

- 8.1 Octroi de mandat – Travaux de réparation d’asphalte sur le chemin Maskinongé et le chemin du Lac-de-la-Sucrierie
- 8.2 Autorisation d’appel d’offres – Gravier 0 ¾
- 8.3 Autorisation d’appel d’offres – AB 10
- 8.4 Autorisation d’appel d’offres – Déneigement chemin du Lac-de-la-Grange et chemin du Grand-Lac-Jetté
- 8.5 Travaux d’aménagement paysager – Autorisation de déboursé
- 8.6 Octroi de mandat – Travaux de rénovation Centre Cyrille-Garnier

**9. Hygiène du milieu et environnement**

- 9.1 Bilan écocentre – Mai 2023
- 9.2 Remboursement analyse d’eau – RSVL (Cameron et Rond)
- 9.3 Participation aux initiatives de partage de ressources et de coopération intermunicipale – Gestion des matières résiduelles
- 9.4 Régie intermunicipales des matières résiduelles de l’Ouest – Dépôt d’une demande au Fonds Région et Ruralité Volet 4

**10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**

- 10.1 Dépôt rapport M. Martin Léger
- 10.2 DM005-2023 – 1381, ch. du Lac-de-la-Sucrierie
- 10.3 Présentation – Premier projet règlement 576-23 modifiant le règlement 351-02 sur les permis et certificats
- 10.4 Avis de motion – Règlement 579-23 modifiant le règlement 555-21 sur les usages conditionnels
- 10.5 Octroi de mandat - Étude pour une vision et une réflexion stratégique de développement

**11. Loisirs et culture**

- 11.1 Bibliothèques – Rapport de la conseillère responsable
- 11.2 Politique familiale – Rapport du conseiller responsable
- 11.3 Loisirs Laurentides – Soutien aux athlètes
- 11.4 Autorisation de déboursé – Mise à niveau des parcs

**12. Histoire et patrimoine**

- 12.1 Autorisation de déboursé – Atelier Trilobe

**13. Affaire(s) nouvelle(s)**

**14. Période de questions**

**15. Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 110.06.2023 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l'ordre du jour soit adopté en modifiant les points qui auraient dû se lire :

- 6.8 Avis de motion – Règlement 578-23 sur la gestion contractuelle
- 10.4 Avis de motion – Règlement 579-23 modifiant le règlement de zonage 352-02

En retirant le point :

- 10.5 Octroi de mandat - Étude pour une vision et une réflexion stratégique de développement

En ajoutant le point :

- 5.1 Félicitations – Gestion des matières résiduelles

Adoptée à la majorité

**3**                    **RÉS 111.06.2023**                    **RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2023**

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le directeur général soit exempté de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023, les membres du conseil l'ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2023, résolutions numéros 089.05.2023 à 109.05.2023 inclusivement soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à la majorité

**4**                    **RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2023**

**4.1**                    **RÉS 112.06.2023**                    **DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE MAI 2023**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-05-2023 au 31-05-2023 pour un montant total de 335 166.52 \$, salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 56 619.20\$.

Adoptée à la majorité

**5**                    **CORRESPONDANCES**

**5.1**                    **FÉLICITATIONS - GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau fait la lecture d'un courriel qui est parvenu au conseil au sujet de la gestion des matières résiduelles. La citoyenne nous félicite des efforts pour mettre de l'ordre dans ce dossier.

**6.**                    **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**6.1**                    **RAPPORT FINANCIER – FAITS SAILLANTS DU RAPPORT**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau présente un rapport des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier 2022. Le document sera disponible sur le site Web de la Municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

**6.2 RES 113.06.2023 CONFIRMATION DE PERMANENCE – EMPLOYE 05-135**

CONSIDÉRANT la fin de la période de probation de l'employé # 05-0135;

CONSIDÉRANT l'évaluation de l'employé # 05-0135 réalisée par monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics et sa recommandation favorable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Ronald Robitaille, contremaître aux travaux publics et confirme la permanence de l'employé # 05-0135.

Adoptée à la majorité

**6.3 RES 114.06.2023 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE SERVICE AUX PERSONNES SINISTRÉES – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE**

CONSIDÉRANT que les villes et les municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection de la vie, de la santé et de l'intégrité des personnes et des biens lors de Sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs notamment la *Loi sur la sécurité civile* (R.L.R.Q., c.S-2.3), la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c.C-19) et le *Code municipal du Québec* (R.L.R.Q., c.C-27.1);

CONSIDÉRANT que la SCCR est un organisme humanitaire sans but lucratif, membre à part entière du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, dont la mission est notamment de porter assistance aux individus, aux groupes ou aux communautés touché(e)s par des situations d'urgence ou des Sinistres en leur offrant une aide humanitaire;

CONSIDÉRANT que la SCCR, au moyen de ses ressources, incluant une force bénévole, et de son expertise, est susceptible d'aider et de soutenir, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes et les municipalités, lors de Sinistres, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT que la SCCR est reconnue par le ministère de la Sécurité publique (ci-après « **MSP** ») pour: (i) préparer et mettre en œuvre les Services aux Personnes sinistrées (tels que définis ci-après) lors de Sinistres (tels que définis ci-après); et (ii) gérer l'inventaire du Matériel d'urgence (tel que défini ci-après) appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de Sinistres;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent établir les modalités suivant lesquelles la SCCR fournira des Services aux Personnes sinistrées en cas de Sinistres sur le territoire de la Ville/Municipalité;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 573 et 573.1 de cette même loi, et qu'en vertu du paragraphe 2.1 du premier alinéa de l'article 938 du *Code municipal du Québec*, la présente Entente n'est pas soumise aux règles d'appel d'offres prévues aux articles 935 et 936 de cette même loi.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise monsieur le maire Jean-Guy Galipeau et monsieur Martin Léger, directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité d'Amherst la

lettre d'entente de services aux sinistrés à intervenir entre la municipalité d'Amherst et la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, division du Québec;

QUE la contribution annuelle municipale au montant de 0.20 \$ par citoyen soit affectée au poste budgétaire 02 13000 494.

Adoptée à la majorité

**6.4 RES 115.06.2023 APPUI A LA DEMARCHE CITOYENNE DE M. LAPOINTE ENVERS HYDRO-QUEBEC**

CONSIDÉRANT la démarche citoyenne en raison des multiples pannes et/ou coupures de courant sur le territoire de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que le nombre de pannes qui a augmenté considérablement est devenu un enjeu de sécurité publique, ayant également un impact important sur le quotidien des citoyens touchés (télétravail, communication et internet, etc.);

CONSIDÉRANT qu'il y aurait possibilité de mise à niveau du réseau afin de réduire considérablement les pannes;

CONSIDÉRANT la démarche citoyenne telle que plus amplement décrite dans une lettre déposée au conseil et jointe à la présente;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil appuie les démarches de ses citoyens concernant la demande d'intervention de la part de la Société d'État Hydro-Québec sur le territoire de la Municipalité d'Amherst et réponde aux questions suivantes :

- Quel est le plan d'intervention qui est prévu dans notre secteur pour faire cesser ces pannes à répétition ?
- Quand ce plan d'intervention sera effectué ?
- Quels seront les résultats du plan d'intervention sur la fiabilité du réseau électrique et sur la sécurité des citoyens d'Amherst ? ;

QUE copie de cette lettre et résolution soit acheminée à la députée Mme Chantale Jeannotte, ainsi qu'à Mme Julie Ouellet, Conseillère — Relations avec le milieu Lanaudière, Laurentides, Laval et Outaouais et à la société Hydro-Québec.

Adoptée à la majorité

**6.5 RES 116.06.2023 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 28 au 30 septembre 2023 à Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise deux membres du conseil municipal à assister au congrès 2023 de la Fédération québécoise des municipalités, d'en défrayer les coûts d'inscription ainsi que les frais de déplacement selon la politique en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 11000 310.

Adoptée à la majorité

**6.6**                    **RES 117.06.2023**                    **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE  
COLLABORATION – CENTRE ACTION BENEVOLE  
LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d’Amherst est Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT que le Centre d’action bénévole Laurentides (CABL) est un organisme qui œuvre dans le but de soutenir le maintien à domicile des personnes aînées;

CONSIDÉRANT l’offre du CABL qui s’engage à effectuer le transport des personnes de 65 ans et plus à leurs rendez-vous médicaux;

CONSIDÉRANT que l’organisme offre également d’autres services favorisant le maintien à domicile des aînés;

CONSIDÉRANT qu’en contrepartie, la Municipalité remboursera les frais de kilométrage reliés à ces demandes, pour les personnes de 65 ans et plus, qui résident sur le territoire, selon le tarif en vigueur, déterminé par le CABL;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité l’entente à intervenir entre le Centre d’action bénévole Laurentides et la Municipalité;

QUE toutes dépenses reliées à cette entente soient imputées au poste budgétaire 02 13000 310.

Adoptée à la majorité

**6.7**                    **RES 118.06.2023**                    **AUTORISATION DE SIGNATURE – FORMULAIRE  
D’ADHESION PREVOYANCE ENVERS LES AINES DES  
LAURENTIDES**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d’Amherst est Municipalité amie des aînés;

CONSIDÉRANT l’organisme Prévoyance envers les aînés des Laurentides offre des services d’aide aux personnes en situation de vulnérabilité;

CONSIDÉRANT que des membres du conseil et des employés municipaux ont reçu la formation d’éclaireur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer le formulaire d’adhésion à Prévoyance envers les aînés des Laurentides.

Adoptée à la majorité

**6.8**                    **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 578-23 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux donne un avis de motion à l’effet qu’il sera présenté lors d’une assemblée subséquente, le règlement 578-23 sur la gestion contractuelle ayant pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui

comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M.

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 DÉPÔT DU BILAN MENSUEL DES PREMIERS RÉPONDANTS – MAI 2023**

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois de mai 2023. Durant le mois de mai, il y a eu quatorze (14) interventions, deux (2) de priorité « 0 », sept (7) de priorité « 1 », et cinq (5) de priorité « 3 ».

**7.2 RÉS 119.06.2023 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – INSTALLATION DU RÉSERVOIR INCENDIE**

CONSIDÉRANT le nouveau réservoir incendie d'une capacité de 50 000 litres qui doit être installé dans le secteur Vendée et l'ancien qui doit être retiré;

CONSIDÉRANT que ces travaux nécessitent de la main d'œuvre spécialisée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à un appel d'offres pour l'installation du nouveau réservoir incendie.

Adoptée à la majorité

**7.3 RÉS 120.06.2023 OCTROI DE MANDAT – BORNES SÈCHES**

CONSIDÉRANT les travaux d'inspection des bornes-fontaines sèches sur le territoire de la Municipalité d'Amherst;

CONSIDÉRANT que le Service de sécurité incendie de Mont-Tremblant, qui dessert actuellement la Municipalité, a reçu les soumissions pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de sécurité incendie;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil octroi le mandat d'inspection des bornes-fontaines sèches aux Entreprises Roy & Bourassa pour les sept (7) bornes identifiées dans les soumissions déposées pour un montant total de 10 590 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit affectée au poste 02 22000 520;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, à signer tout document en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

**7.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 577-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 536-19 CONCERNANT LE BRÛLAGE**

Monsieur le conseiller Yves Duval donne un avis de motion à l'effet qu'il sera présenté lors d'une assemblée subséquente, le règlement 577-23 modifiant le

règlement 536-19 concernant le brûlage, visant à actualiser le service de sécurité incendie qui dessert la Municipalité, ainsi que la section sur les feux d'artifice.

**8 TRAVAUX PUBLICS**

**8.1 RÉS 121.06.2023 OCTROI DE MANDAT – TRAVAUX DE REPARATION D'ASPHALTE SUR LE CHEMIN MASKINONGE ET LE CHEMIN DU LAC-DE-LA-SUCRERIE**

CONSIDÉRANT les réparations d'asphalte à effectuer sur le chemin Maskinongé et le chemin du Lac-de-la-Sucrerie;

CONSIDÉRANT les deux (2) soumissions reçues pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal et octroi le mandat de travaux de réparation d'asphalte sur le chemin Maskinongé et le chemin du Lac-de-la-Sucrerie à Pavage Mont-Tremblant au montant global de 34 438 \$ avant les taxes applicables;

QUE la dépense de la portion du chemin Maskinongé de 15 910 \$ soit affectée au poste budgétaire 02 32000 521;

QUE la dépense de la portion du chemin du Lac-de-la-Sucrerie de 18 528 \$ soit imputée à même le Fonds Carrières et Sablières;

QUE monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal soit requis de donner suite dans ce dossier.

Adoptée à la majorité

**8.2 RÉS 122.06.2023 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – FOURNITURE DE PIERRE CONCASSÉE 0-¾**

CONSIDÉRANT les travaux de rechargement granulaire sur plusieurs chemins de la Municipalité pour l'été 2023;

CONSIDÉRANT que le service des Travaux publics estime à 22 000 tonnes la quantité nécessaire de pierre concassée 0-¾ pour l'ensemble des chemins visés;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à un appel d'offres pour la fourniture de pierre concassée 0-¾.

Adoptée à la majorité

**8.3 RÉS 123.06.2023 AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – PIERRE CONCASSÉE AB 10**

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de se tourner vers une solution plus éco-responsable pour l'entretien des chemins l'hiver;



CONSIDÉRANT la possibilité d'épandre de la pierre concassée AB10 afin de remplacer l'épandage de sable abrasif;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier, à procéder à un appel d'offres pour la fourniture de pierre concassée AB10.

Adoptée à la majorité

**8.4**                    **RÉS 124.06.2023**                    **AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES – DENEIGEMENT  
CHEMIN DU LAC-DE-LA-GRANGE ET CHEMIN DU GRAND-  
LAC-JETTE**

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur qui effectuait le déneigement des chemins du Lac-de-la-Grange et Grand-lac-Jetté n'offrira plus le service pour 2024;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'octroyer un nouveau mandat pour la période hivernale 2023-2024;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier par intérim, à procéder à un appel d'offres pour le déneigement des chemins du Lac-de-la-Grange et Grand-lac-Jetté pour la période hivernale 2023-2024.

Adoptée à la majorité

**8.5**                    **RÉS 125.06.2023**                    **TRAVAUX D'AMENAGEMENT PAYSAGER –  
AUTORISATION DE DEBOURSE**

CONSIDÉRANT les travaux à effectuer à la Halte municipale, ainsi qu'à la source municipale;

CONSIDÉRANT la mise à niveau du terrain du parc David-Thomas qui doit être effectuée;

CONSIDÉRANT que ces travaux seront effectués par un entrepreneur privé au montant de 120 \$ / heure;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Guylain Charlebois, inspecteur municipal et octroie le mandat d'aménagement paysager à la Halte municipale, à la source et au parc David-Thomas à M. Yves Germain au montant de 120 \$ / heure;

QUE cette dépense soit imputée à même le Fonds de parc et terrain de jeux.

Adoptée à la majorité

**8.6**                    **RÉS 126.06.2023**                    **OCTROI DE MANDAT – TRAVAUX DE RÉNOVATION  
CENTRE CYRILLE-GARNIER**

CONSIDÉRANT les travaux de rénovation au Centre Cyrille-Garnier;

CONSIDÉRANT que ces travaux comprennent entre autres, l'éclairage et la réparation du plafond;

CONSIDÉRANT les soumissions reçues pour effectuer ces travaux;

CONSIDÉRANT la recommandation de Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et octroie le mandat pour les travaux d'éclairage à Boréal Maître Électricien pour un montant de 3 338,80 \$ plus les taxes applicables;

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et octroie le mandat pour les travaux de réparation du plafond pour un montant de 23 727 \$ plus les taxes applicables;

QU'une partie des coûts des travaux soit affectée au montant restant de la subvention PRABAM qui est de 6317 \$;

QUE le reste de la dépense soit imputée à même le surplus non affecté.

Adoptée à la majorité

## **9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

### **9.1 BILAN ÉCOCENTRE –CUMULATIF MAI 2023**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau informe le conseil du bilan de l'écocentre d'Amherst au mois de mai 2023. En mai 2023, dix (10) transports ont été effectués et la totalité était conforme. Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau félicite les employés de l'écocentre pour leur bon travail.

Il mentionne également que la patrouille verte de la RIMRO a débuté et que les bacs seront inspectés et non collectés s'ils sont non conformes.

### **9.2 RÉS 127.06.2023      REMBOURSEMENT ANALYSE D'EAU – RSVL (LAC CAMERON ET LAC ROND)**

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association pour la protection de l'environnement et de l'écologie du Lac Rond d'un montant de 199,31 \$ couvrant les frais des analyses pour les prélèvements effectués au cours de la saison 2022;

CONSIDÉRANT la demande de contribution municipale aux analyses d'eau déposée par l'Association des villégiateurs des environs du Lac Cameron d'un montant de 239,96 \$ couvrant les frais des analyses pour les prélèvements qui seront effectués au cours de la saison 2023;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association pour la protection de l'environnement et de l'écologie du Lac Rond pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2022 pour un montant de 99,66 \$;

QUE le conseil autorise, conformément à la Politique relative au remboursement des analyses d'eau, le remboursement de cinquante pourcent (50%) de la facture déposée par l'Association des villégiateurs des environs du Lac Cameron pour les tests de qualité de l'eau du lac pour l'année 2023 pour un montant de 119,98 \$;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 46000 411.

Adoptée à la majorité

**9.3**                    **RÉS 128.06.2023**                    **PARTICIPATION AUX INITIATIVES DE PARTAGE DE RESSOURCES ET DE COOPERATION INTERMUNICIPALE – GESTION DES MATIERES RESIDUELLES**

CONSIDÉRANT que les municipalités suivantes ont exprimé leur désir de miser sur le partage de ressources en matière de gestion des matières résiduelles :

- Amherst
- Brébeuf
- Huberdeau
- Labelle
- Lac-Supérieur
- Lac-Tremblant-Nord
- La Minerve
- Lantier
- Montcalm
- Mont-Blanc
- Mont-Tremblant
- Sainte-Agathe-des-Monts
- Val-Morin

CONSIDÉRANT que le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité prévoit une aide financière pour la mise en œuvre d'initiatives de coopération intermunicipale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst s'engage à participer au projet de partage de ressources en gestion des matières résiduelles et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la Corporation de développement économique de la MRC des Laurentides comme organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

Adoptée à la majorité

**9.4**                    **RÉS 129.06.2023**                    **REGIE INTERMUNICIPALES DES MATIERES RESIDUELLES**

**DE L'OUEST – DEPOT D'UNE DEMANDE AU FONDS  
REGION ET RURALITE VOLET 4**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Amherst a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités d'Amherst, Arundel, Brébeuf, Montcalm et Huberdeau désirent présenter un projet relativement à l'engagement d'un inspecteur en environnement pour la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest, dans le cadre d'aide financière;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst s'engage à participer au projet d'engagement d'un inspecteur en environnement et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

QUE le conseil nomme la régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest, organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer l'entente de coopération intermunicipale et tous les documents s'y rattachant.

Adoptée à la majorité

**10. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1 DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l'urbanisme et de l'environnement pour le mois de mai 2023. Il informe le conseil qu'au mois de mai 2023, 40 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux de 3 826 000 \$. À la fin mai, 98 permis ont été émis pour une valeur déclarée des travaux d'environ 9 869 000 \$. Il mentionne également qu'à pareil date l'an dernier, nous avons une valeur déclarée des travaux de 8 150 425 \$.

M. Léger mentionne également aux conseillers qu'à la suite du sondage réalisé dans le cadre de la politique familiale municipale, 90 % des répondants affirment être bien accueillis à la Municipalité et en profite pour remercier l'ensemble des employés. Toujours dans le cadre du sondage, 85,5 % des répondants disent être bien informés en raison de la diversité des outils de communication en place à la Municipalité.

M. Léger mentionne également qu'à la suite d'un commentaire à la dernière assemblée sur le manque de sensibilisation à l'égard des matières résiduelles dans les communications, 14/15 bulletins ont une page sur les matières résiduelles, dont 5 bulletins promouvaient l'application « Ça va où? », ainsi que 48 des 120 dernières infolettres parlaient des matières résiduelles. Ceci en plus de la page dédiée aux matières résiduelles sur le site Web de la Municipalité.

Finalement, M. Léger fait un retour sur la consultation publique sur le schéma d'aménagement de la MRC des Laurentides. Bien que les citoyens de la

Municipalité aient été invités, seulement deux (2) se sont présentés. Il reste cinq (5) soirées de consultation publique, les détails se retrouvent sur le site Web de la MRC des Laurentides.

**10.2**                    **RÉS 130.06.2023**                    **DM005-2023 – 1381, CHEMIN DU LAC-DE-LA-SUCRERIE**

Étude de la demande de dérogation mineure # DM005-2023 telle que soumise pour le 1381, chemin du Lac-de-la-Sucrerie, à l'effet d'autoriser un empiétement de 5.78 mètres dans la marge de recul de 17.48 mètres, protégé par droit acquis, telle que prescrite aux articles 4.3.7.1 et 13.2.1 du règlement de zonage 352-02.

CONSIDÉRANT la topographie particulière de la propriété;

CONSIDÉRANT que le bâtiment existant est enclavé entre un affleurement rocheux, le lac, ainsi qu'un cours d'eau intermittent;

CONSIDÉRANT que les options d'agrandissement sont limitées;

CONSIDÉRANT que seul un agrandissement latéral serait possible;

CONSIDÉRANT la végétation dense entre l'agrandissement proposé et ledit cours d'eau intermittent présent sur le terrain;

CONSIDÉRANT le plan déposé avec la demande illustrant l'implantation de l'agrandissement à 11.7 mètres du ruisseau, respectant la bande de protection riveraine de 10 mètres;

CONSIDÉRANT le caractère mineur de la dérogation;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement à l'effet que la présente demande devrait être acceptée;

Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes à faire connaître leurs commentaires en regard de la présente demande de dérogation mineure.

Aucun commentaire n'est émis.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE la demande de dérogation mineure DM005-2023, pour le 1381, chemin du Lac-de-la-Sucrerie soit acceptée conditionnellement à ce que l'agrandissement proposée respecte le plan déposé avec la demande.

Adoptée à la majorité

**10.3**                    **RÉS 131.06.2023**                    **ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 576-23**  
**MODIFIANT LE RÈGLEMENT 351-02 SUR LES PERMIS ET**  
**CERTIFICATS**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la séance du 8 mai 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation, et ce, le 10 juillet 2023 à 19 h;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement 576-23 modifiant le règlement 351-02 sur les permis et certificats.

Adoptée à la majorité

**10.4 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 579-23 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 352-02**

Madame la conseillère Caroline Champoux donne un avis de motion à l'effet qu'il sera adopté lors d'une assemblée subséquente, le premier projet de règlement 579-23 modifiant le règlement de zonage 352-02, visant à interdire les résidences de tourisme dans les noyaux villageois.

Adoptée à la majorité

**10.5 OCTROI DE MANDAT – ÉTUDE POUR UNE VISION ET UNE RÉFLEXION STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**11 LOISIRS ET CULTURE**

**11.1 BIBLIOTHÈQUES - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de nos bibliothèques.

Pour la bibliothèque de Saint-Rémi, pour le mois de mai, on compte 60 visiteurs, 105 prêts de livres (numériques et papiers) et 45 prêts entre bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Vendée, pour les mois d'avril et mai on compte 133 visiteurs, 216 prêts de livres (numériques et papier) et 51 prêts entre bibliothèques.

Madame la conseillère Caroline Champoux fait également un résumé du Salon du livre des Trois-Vallées qui a été un franc succès. Elle en profite pour féliciter madame Mylène Gaudreault notre technicienne en loisirs ainsi que l'ensemble des bénévoles qui ont pris part à l'organisation.

**11.2 POLITIQUE FAMILIALE - RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

À sa réunion du 18 mai dernier, le comité a examiné les résultats du sondage et une présentation a été faite par Espace Muni sur la Reconnaissance Municipalité amie des enfants (MAE)

La prochaine rencontre du comité est le 15 juin et portera sur

1. La présentation *Pour une municipalité inclusive* sera effectuée par l'accompagnateur d'Espace Muni

2. Les résultats des consultations suivantes seront examinés :

- Consultation auprès des enfants de l'école primaire
- Consultation auprès des 12 - 17 ans
- Court sondage auprès des participants à l'activité de zumba et des personnes qui ont des enfants au service de garde

3. Une rétrospective du diagnostic et une détermination préliminaire des objectifs et actions seront effectuées

- Cet exercice permettra par la suite la rédaction cet été d'un premier projet de plan d'action pour examen par le comité à une réunion qui devrait avoir lieu fin août – début septembre

**11.3**                    **RÉS 132.06.2023**                    **LOISIRS LAURENTIDES – SOUTIEN AUX ATHLÈTES**

CONSIDÉRANT que les frais d’inscription des athlètes participant aux finales provinciales des Jeux du Québec été 2023 et hiver 2024 sont désormais de 150 \$ par athlète;

CONSIDÉRANT que trente-cinq (35) municipalités de notre région assument les frais de leurs jeunes athlètes;

CONSIDÉRANT que pour chaque finale provinciales, une liste d’athlètes de notre Municipalité nous sera transmise;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil rembourse les frais d’inscription des athlètes de la Municipalité, s’il y a lieu, pour leur participation aux finales provinciales des Jeux du Québec été 2023 et hiver 2024;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 70190 949.

Adoptée à la majorité

**11.4**                    **RÉS 133.06.2023**                    **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – MISE À NIVEAU DES PARCS**

CONSIDÉRANT que certains parcs nécessitent des travaux de mise à niveau, dont l’aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que l’ajout de mobilier, incluant, sans s’y limiter, gazebo, tables de pique-nique, bancs, dans certains parcs de la Municipalité est nécessaire afin que les familles puissent profiter des installations en toute quiétude;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise un déboursé pour l’aménagement paysager au parc David-Thomas;

QUE le conseil autorise un déboursé de 10 000 \$ pour l’achat de mobilier pour les parcs;

QUE toutes les dépenses reliées à ce projet soient imputées à même le Fonds de parc et terrain de jeux.

Adoptée à la majorité

**12**                    **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**12.1**                    **RÉS 134.06.2023**                    **AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – ATELIER TRILOBE**

CONSIDÉRANT le projet du monument commémoratif en mémoire des mineurs décédés de la silicose;

CONSIDÉRANT que le mandat auprès des sculpteurs avait été octroyé par la résolution 034.02.2023;

CONSIDÉRANT que la première phase de la conception de l’œuvre (travail préparatoire) est complétée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise un déboursé de 9665 \$ plus les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 23 08000 722.

Adoptée à la majorité

**13            AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**14            PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15            RÉS 135.06.2023            LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 21 h 07.

Adoptée à la majorité

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Galipeau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martin Léger  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Galipeau  
Maire